



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARES, dûment convoqué, s'est réuni en Session ordinaire, à la Salle Brémontier, sous la Présidence de Monsieur Xavier DANNEY, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. DANNEY – M. BAILLIEUX – Mme BOUE-MANDIL RAYMOND – M. CHAMBOLLE – Mme DUMARTIN – M. CAZANOBE – Mmes CHAIGNEAU – PRIETO – M. BERRY – Mmes PEYREBRUNE – REINAULD – M. SEIGNEURIN – Mme HARDOUIN-DUPARC – MM. LADEN – LARMINACH – Mmes MACDONALD – DURANTE – MERIT – MURET- BONNE – MM. PASQUET – MARTIN – LALANNE-MEUNIER – ESPLANDIU – Mme LASNE – M. DAVID

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PASQUALINI-ADAMO à M. DANNEY – Mme DESTOUESSE à M. DAVID -

ETAIT ABSENTE : Mme LE BIHAN

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme MURET et pour secrétaire suppléant M. MARTIN.

Rapporteur : Monsieur LADEN

Depuis plus de 20 ans, l'opération CAP 33 ARES offre aux estivants et aux Arésiens, des animations sportives gratuites.

Cette opération partenariale a pour but de développer la pratique des activités sportives et culturelles, de favoriser l'accès au sport et de mettre en œuvre une animation sportive dans la commune principalement pendant la saison estivale et les petites vacances.

Afin de renouveler cette opération, la commune doit s'engager notamment à prendre en charge, pour les mois de juillet et août, la rémunération d'animateurs ainsi que des dépenses courantes de fonctionnement.

Cette année le programme d'animation qui sera proposé tiendra compte du contexte particulier lié à la crise sanitaire en excluant certaines disciplines habituellement dispensées.

Quatre agents participeront à cette opération dont deux sont des agents communaux. Christophe MAGUER (ETAPS) sera comme les années précédentes, le coordinateur local de cette opération. Il sera chargé d'encadrer l'équipe d'animation.

Un projet de convention de partenariat, établi par le Conseil Départemental de la Gironde, est annexé à la présente et détaille les obligations respectives de chaque partenaire dans le cadre de l'opération CAP 33 et CAP 33 Junior.

Je vous propose de reconduire l'opération pour l'année 2020 et à ce titre vous remercie de bien vouloir :

☛ vous prononcer sur l'opération projetée,

☛ autoriser M. le Maire à déposer le projet local 2020 de l'opération auprès du Conseil Départemental de la Gironde,

☛ autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour la mise en place de l'opération CAP 33 et CAP 33 Junior 2020,

☛ autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de la Gironde.

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213300114-20200619-14_04_2020-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'opération projetée et :

☛ autorise M. le Maire à déposer le projet local 2020 de l'opération auprès du Conseil Départemental de la Gironde,

☛ autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour la mise en place de l'opération CAP 33 et CAP 33 Junior 2020,

☛ autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de la Gironde.

ARES, le 19 Juin 2020

Le Maire,

X. DANÉY

